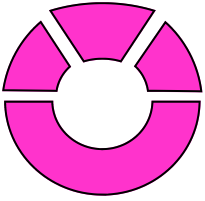


F



ORGANISATION ROMANDE DU MONDE DU TRAVAIL

R

FORs ORTRA pour la formation professionnelle, secondaire II et tertiaire, dans le domaine social et médico-social

Bulletin périodique d'information

S

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les écoles supérieures romandes du domaine social !

Chères lectrices, chers lecteurs,

Vous tenez entre les mains le premier numéro consacré exclusivement aux filières du niveau tertiaire B – écoles supérieures – du domaine social en Suisse romande. Comme indiqué jadis, la FORs et son bulletin se doivent, en effet, de représenter l'ensemble des filières et niveaux du domaine social qui la concernent. Notre équipe de rédaction a donc audacieusement tenté de se mettre dans la peau d'un frais émoulu diplômé ASE souhaitant poursuivre sa formation en école supérieure. Vous y trouverez un descriptif des écoles romandes, de même qu'une foire aux questions (FAQ) permettant de répondre, nous l'espérons, à toutes les questions liées à l'articulation entre filières, niveaux secondaire II et tertiaire B, reconnaissances, prérequis etc.

En appui à ce bulletin, je ne peux que vous recommander chaleureusement le site internet du Centre d'information des professions santé-social (CIPS) qui a le mérite de présenter toutes les professions du social sous la forme de courts-métrages : www.jobsocial.ch. Les films sont par ailleurs disponibles sur demande au CIPS au format DVD.

L'aperçu que nous donnons ici du tertiaire B devra se poursuivre en 2009, sous l'angle notamment du suivi des reconnaissances

fédérales mais aussi de l'intégration en écoles supérieures des porteurs de CFC année 2008, tout comme des besoins du terrain.

L'année 2009 aura également comme point d'honneur la collaboration et les rapprochements vers les différentes ORTRAS cantonales romandes, certaines ayant été récemment constituées, d'autres étant sur le point d'aboutir. Toutes nos félicitations aux ORTRAS social-santé des cantons de Genève et Fribourg, et tout prochainement également à celle du canton de Vaud (social uniquement). 2009 sera encore et surtout l'occasion de clarifier la représentation romande au sein de SavoirSocial (l'ORTRA faïtière), suite à la discussion ayant été engagée à ce sujet entre le bureau de cette instance et le bureau de la FORs. L'instance faïtière prendra en effet une décision liée à cette problématique (reconnue) à l'occasion de sa prochaine assemblée générale.

Last but not least, je tiens ici à remercier notre fidèle rédacteur en chef, Jean-Daniel Vautravers, qui avait accepté de briguer son mandat jusqu'à cette fin d'année 2008. Un grand merci pour son engagement et la ligne rédactionnelle qu'il a su poser avec brio.

Bonne lecture, excellentes fêtes de fin d'année et à bientôt !

Vinciane Frund, présidente FORs

La FORs, représentant l'Organisation romande du Travail dans le secteur social et médico-social, a été créée dans le sillage de l'OrTra faïtière suisse du social en février 2005. Ses membres sont les 7 associations faïtières des employeurs et des employés du domaine (ARDIPE Association romande des directeurs d'institutions de la petite enfance, AROC Association romande des crèches, ARODEMS Association romande et tessinoise des directeurs de maisons pour personnes âgées, Avenir social Professionnels travail social suisse, Intégras - institutions de l'enfance, des jeunes handicapés et en difficulté, Plate-forme romande de CURAVIVA-Suisse - Association des Homes et Institutions sociales Suisse, INSOS Institutions sociales suisses pour personnes handicapées), Syndicat suisse des services publics SSP, OrTra santé-social interjurassienne, OrTra Neuchâtel santé-social

LES ÉCOLES SOCIALES SUPÉRIEURES ROMANDES

Préambule

Les 11 premiers numéros du bulletin de la FORs ont été essentiellement consacrés à la mise en place de l'apprentissage d'assistant socio-éducatif. Dès lors que les premiers certificats ont été attribués l'été dernier, il est temps d'ouvrir l'autre grand dossier que nous devons administrer, soit le tertiaire B ou écoles supérieures. Ce 12^{ème} numéro brosse un panorama des écoles sociales supérieures romandes. Pour opérer un passage en douceur du secondaire II au tertiaire, nous avons interrogé les directeurs des écoles sur les prestations qu'ils entendaient mettre en place pour la formation raccourcie à destination des assistants socio-éducatifs. Nous avons dressé également un catalogue de réponses à partir des questions qui revenaient le plus souvent chez les assistants socio-éducatifs intéressés par une formation en école supérieure. Au vu de l'émergence croissante des écoles supérieures dans le paysage de la formation, nous avons sollicité les directeurs sur la question de l'état de situation de leur accréditation sur le plan fédéral. Dans le même élan, nous portons à ce dossier un document qui fait état du positionnement de la Conférence Suisse des Ecoles Supérieures en termes de promotion de ses filières de formation.

Jean-Daniel Vautravers

Rédacteur en chef du bulletin FORs (jusqu'au 31.12.08) et responsable pédagogique, ARPIH

Les écoles en termes d'effectifs

Nom de l'école	Nombre d'étudiants			Provenance des étudiants
	Educatrice de l'enfance	Educateur social	MSP	
Ecole d'éducatrice et d'éducateur du jeune enfant de la République et Canton de Genève Genève	223			Genève
Ecole supérieure en éducation de l'enfance)ipgl Lausanne	216			4/5 ^{ème} de vaudois ; 1/5 ^{ème} des cantons romands
Ecole Supérieure du canton de Neuchâtel (ESNE) Domaine social - CIFOM-EPC La Chaux-de-Fonds	139			Espace BEJUNE (Neuchâtel ; Jura ; Jura bernois)
HES-SO Valais - Filières ESTS Sion	95		48	70 valaisans ; 25 romands (13 VD / 9 FR / 2 JU / 1 GE)
Centre romand de formations sociales ARPIH Yverdon		81	123	Suisse romande (84 VD / 39 FR / 27 NE / 16 JU / 15 GE / 12 VS / 9 BE / 2 ZH)
és-L Ecole Supérieure en éducation sociale Lausanne		122		85 vaudois ; 37 romands (11 FR / 6 VS / 5 NE / 5 GE / 4 TI / 2 SG / 2 frontaliers / 1 JU / 1 BE)
HFS Höhere Fachschule für Sozialpädagogik Epalinges		64		Suisse alémanique et Tessin (15 BE / 8 TI / 8 ZH / 7 SG / 4 VD / 4 SO / 4 TG / 4 étrangers / 3 BS / 2 AI / 1 AG / 1 FR / 1 GL / 1 GR)
TOTAUX	673	267	171	

Ecole d'éducatrice et d'éducateur du jeune enfant de la République et Canton de Genève

Département de l'instruction publique
Centre de formation professionnelle santé et social
17 rue Alcide Jentzer
1205 Genève

Nom et fonction de la responsable interviewée : Anne-Marie Munch, directrice

Offre d'une filière raccourcie pour les assistants socio-éducatifs

Actuellement, une filière raccourcie est à l'étude et les premiers éléments ont déjà été discutés avec les collègues des autres écoles supérieures romandes de l'éducation de l'enfance. La perspective est d'offrir une voie spécifique de formation en 3600 heures, intégrée dans la conception générale de l'offre de l'école et dans la volonté d'une dynamique qui soit complémentaire à celle de la formation de niveau CFC. L'offre est donc également élaborée en concertation avec les prestataires du CFC. Dès que le nombre de candidats sera suffisant pour l'ouverture d'une volée, l'école est prête à solliciter les moyens nécessaires pour cette nouvelle prestation.

Situation relative à la reconnaissance fédérale de l'école au niveau tertiaire

L'école, représentée par sa direction, a participé à toutes les phases de l'élaboration du nouveau plan d'études cadre des écoles supérieures pour la formation des éducatrices et éducateurs de l'enfance; elle fait ainsi partie des concepteurs et des signataires de ce document. L'entrée dans le processus de reconnaissance fédérale s'inscrit pour elle dans une longue tradition qui consiste à s'adapter à l'évolution des prises de positions politiques tout en tenant compte de la demande cantonale en matière de placement et d'éducation d'enfants.

En parallèle à la démarche pour l'obtention de la reconnaissance fédérale et dans la perspective d'offrir des filières de formation répondant à terme à la diversité de l'ensemble de la demande : filière en emploi, à plein temps, en 5400 heures, en 3600 heures, en 1800 heures et en reconnaissance et validation d'acquis, l'école a opté pour la modularisation de son offre de formation. Elle est ainsi engagée depuis plusieurs années dans une réflexion profonde portant sur une réforme de son programme. Rapidement, les unités disjointes d'enseignement ont cédé leur place à un système de formation articulé autour de modules de formation. Depuis la rentrée 2008, l'offre s'articule autour d'une formation modularisée présentant l'avantage de la lisibilité et de la visibilité. Au nombre de dix, les modules sont placés sous la responsabilité de formateurs permanents de l'école qui en assurent la logique interne au niveau des contenus, la dynamique générale et l'évaluation. Chaque module s'articule autour d'une thématique et favorise ainsi la construction des savoirs. L'offre modulaire construite en référence à la logique des contenus du plan d'études cadre, présente ainsi la souplesse nécessaire au pointage rapide des compétences à acquérir et du cursus y afférant quel que soit le bagage initial de la personne entrant en formation.

L'école vient de déposer son dossier de reconnaissance fédérale (novembre 2008). Ce dossier est soutenu par les instances cantonales genevoises. Au-delà de la description des modalités de formation proposées aux étudiants, il décrit également la démarche qualité adoptée par l'école et rappelle que celle-ci a obtenu en septembre 2006 le certificat eduQua.

Ecole supérieure en éducation de l'enfance (ipgl)

Route de Chavannes 7
1007 Lausanne

Nom et fonction du responsable interviewé : Jean-Baptiste Dumas, directeur

Offre d'une filière raccourcie pour les assistants socio-éducatifs

Démarrage prévu en janvier 2010. Nous ouvrirons une classe mixte, constituée à la fois d'étudiants occupant un poste fixe dans une institution et d'étudiants avec un statut de stagiaire à raison de trois jours par semaine. La formation se déroulera sur deux ans, à raison de 2 jours de cours par semaine.

Pour accéder à cette voie de formation, les candidats devront passer des tests, mais les porteurs du CFC d'ASE sont dispensés des 800 heures de pratique préalable.

L'accès à cette filière est garanti quelle que soit l'orientation suivie au niveau CFC (généraliste, personnes âgées, personnes avec handicap ou enfance). Les cours seront répartis en cours obligatoires et en options. Les cours obligatoires se déroulent en groupe de 24 étudiants, les options en groupes plus restreints, selon le nombre de personnes ayant opté pour telle ou telle option. Les options permettront aux étudiants de réaliser un parcours tenant compte de l'orientation qu'ils ont suivie au niveau du CFC d'ASE.

Situation relative à la reconnaissance fédérale de l'école au niveau tertiaire

L'ES ipgl est habilitée à donner le titre ES depuis 2005 déjà, du fait qu'elle figure dans l'accord intercantonal AESS et bénéficie d'une reconnaissance intercantonale par la CIIP. La filière doit par ailleurs être évaluée par l'OFFT comme conforme à l'Ordonnance sur les ES et au plan d'études cadre de la filière en éducation de l'enfance.

Le dossier est déposé à l'OFFT, qui a désigné les experts et la séance dite « kick off » de démarrage effectif de l'évaluation a eu lieu en août. La volée de référence pour l'évaluation de l'ES ipgl est celle qui a démarré ses études en août 2008. Les conclusions de l'évaluation seront donc connues en décembre 2011.

Du fait que l'ES ipgl a participé très activement à l'élaboration du plan d'études cadre (PEC) sur le plan national, l'école a pu introduire les dispositions nouvelles dans son programme de formation de manière progressive et continue, ce qui fait que les programmes actuels répondent déjà en tous points aux exigences formelles du PEC.

Ecole Supérieure du canton de Neuchâtel (ESNE)

Domaine social - CIFOM-EPC

Rue de la Prévoyance 82
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél : 032 967 20 01

Nom et fonction du responsable interviewé : Jean-Pierre Tritten, adjoint de direction

Offre d'une filière raccourcie pour les assistants socio-éducatifs

La mise en œuvre d'une formation raccourcie de 3'600 heures pour les ASE s'articulera avec la mise en application du nouveau plan d'études cadre. Actuellement 3 personnes au bénéfice de la formation ASE suivent le cursus normal de la formation d'éducatrice de l'enfance.

Situation relative à la reconnaissance fédérale de l'école au niveau tertiaire

Le processus de reconnaissance par l'OFFT est en cours. Le dossier de reconnaissance a été déposé à l'OFFT en février 2008 et la collaboration avec les 2 experts fédéraux a débuté en juin 2008.

HES-SO Valais - Filières ESTS

Filière éducateur/trice de l'enfance (EDE),
Filière Maître/sse socioprofessionnel/le (MSP)
Rue de Gravelone 5
1950 Sion
Tél. : 027 606 42 32

Nom et fonction des responsables interviewés : Lydia Héritier-Roh, responsable de la filière EDE
Gabriel Carron, responsable de la filière MSP

Offre d'une filière raccourcie pour les assistants socio-éducatifs

Une réflexion est en cours.

Situation relative à la reconnaissance fédérale de l'école au niveau tertiaire

Le diplôme actuel d'Ecole Supérieure de Travail Social, au sens CDIP, est reconnu par l'OFFT comme titre fédéral, dans le sens des dispositions transitoires de l'ordonnance fédérale. Le programme ES conforme au plan d'études cadre fédéral s'appliquera à partir de la rentrée 2009. L'école étudie actuellement les modifications nécessaires.

Centre Romand de Formation sociale – ES ARPIH

Av. des Sports 20
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. : 024 420 33 45

Nom et fonction du responsable interviewé : Gilbert Bertschi, directeur

Offre d'une filière ES raccourcie pour les assistants socio-éducatifs

Le Centre Romand de formation sociale - ES ARPIH a élaboré un concept modulaire de formation raccourcie destinée aux porteurs d'un CFC d'assistant socio éducatif. Cette formation se déroulera sur 2 ans, totalisant 3600 heures dont environ 1200 heures d'enseignement et de contact. Conçue selon une formule originale, elle comprend une dizaine de modules dont le premier consiste en une mise à niveau pour aborder dans les meilleures conditions les caractéristiques et les exigences d'une formation supérieure de niveau tertiaire. Toujours au chapitre de l'originalité, une progression des heures de stage et des heures de présence à l'école est prévue, rendant ainsi les stages très attractifs pour les employeurs et permettant aux étudiants une approche progressive de la réalité professionnelle ES. Toutefois, en fonction des caractéristiques des personnes inscrites, il sera également possible d'envisager une répartition plus linéaire entre stages et formation.

En principe, une telle classe devrait s'ouvrir à la rentrée 2009. Tout est prêt, l'école attend la décision définitive du Service de la formation professionnelle du canton de Vaud.

Situation relative à la reconnaissance fédérale de l'école au niveau tertiaire

Le Centre romand de formation sociale – ES ARPIH a pris une part prépondérante à la création et à l'accréditation par l'OFFT des plans d'études cadre (PEC) du domaine social, notamment celui de MSP dont elle est l'instigatrice avec l'aide de l'école de Sion. Représenté par sa direction, l'école a œuvré depuis 2005 à la rédaction des parties communes des plans d'études cadre du domaine social. C'est donc tout naturellement que depuis 3 ans, les programmes ont été constamment révisés et « taillés sur mesure » pour plaquer aux exigences de ces plans d'études. En 2008, dans le prolongement de ce processus, l'école a déposé ses dossiers de reconnaissance fédérale (Education sociale et MSP) en mettant en valeur les points forts de sa formation, à savoir un concept de formation orienté vers la compétence professionnelle et un accent marqué sur la proximité avec le terrain. Ces dispositifs pédagogiques étant complétés par une certification ISO 9001 garantissant le suivi de la qualité en général.

Le processus de certification fédéral est actuellement en cours, tant pour la filière « Education sociale » que pour la filière « MSP ».

és-L Ecole Supérieure en éducation sociale

Fondation Clair-Val
Pl. du Tunnel 21
1005 Lausanne

HFS Höhere Fachschule für Sozialpädagogik

Fondation Clair-Val
ch. Pré-Les-Bois 4
1066 Epalinges

Nom et fonction du responsable interviewé : Jean-Claude Hucher, directeur

Offre d'une filière raccourcie pour les assistants socio-éducatifs

L'offre est destinée aux 25 étudiants terminant leur apprentissage d'assistant socio-éducatif en 2009 et désirant intégrer notre école francophone.

Situation relative à la reconnaissance fédérale de l'école au niveau tertiaire

La reconnaissance fédérale ESTS pour la filière éducation sociale est acquise depuis janvier 2002. Le dossier de reconnaissance OFFT a été déposé en novembre 2008.

QUESTIONS DES ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIF POUR ENTRER DANS UNE ECOLE SUPERIEURE (FAQ)

Quels métiers puis-je apprendre au niveau ES avec mon CFC d'ASE ?

En Romandie, les filières du domaine social accessibles sur la base du CFC d'ASE sont celles d'éducateur de l'enfance, de maître socioprofessionnel et d'éducateur social. Par ailleurs, pour la voie de maître socioprofessionnel, les employeurs exigent souvent plutôt une formation technique préalable.

Quelle est la reconnaissance de ces titres ?

Les titres ES sont reconnus par la Confédération par l'Office Fédéral de la Formation et de la Technologie (OFFT) qui se charge d'évaluer la conformité des formations proposées par rapport à l'Ordonnance Fédérale sur les ES ainsi que le Plan d'étude cadre de la filière concernée. Les titres sont protégés et inscrits dans un registre des titres. En référence au processus de Copenhague qui, chargé d'établir le système de reconnaissance international de la formation professionnelle (par analogie au système de Bologne pour les formations universitaires) les titres ES sont également eurocompatibles.

Faut-il la maturité professionnelle pour accéder au niveau ES ?

Non, le CFC d'ASE est l'exigence minimale. La maturité n'est pas pour autant une contre-indication. C'est notamment sur cet aspect que se distinguent les filières ES des filières HES qui exigent, en plus du CFC, la maturité professionnelle.

Quelle sera la durée des études ?

Les porteurs du CFC d'ASE accèdent à une formation réduite d'un tiers du volume d'heures (3600 heures de formation, contre 5400 pour les personnes ayant un autre itinéraire préalable). C'est également ce qui distingue les ES des HES : le parcours de l'ASE au niveau HES ne donne pas lieu à une réduction du parcours. Cette réduction du nombre d'heures de formation permet, selon les écoles, de réaliser un parcours « raccourci » (2 ans au lieu de 3 ans) ou « allégé » (3 ans, mais avec moins d'heures annuelles).

Le domaine du CFC (enfance, personnes âgées, personnes avec handicaps ou généraliste) a-t-il une influence sur l'accès aux formations ES ?

Non. Il n'existe qu'un CFC d'ASE. Toutes les filières du domaine social sont accessibles aux porteurs de ce CFC. Certains cours de la filière ES choisie peuvent être proposés sous forme d'options qui tiennent compte du parcours réalisés lors de la formation initiale. La formation ES est donc une opportunité de progresser dans un domaine professionnel que l'on connaît déjà (quelqu'un qui s'est formé dans le domaine de l'enfance souhaite devenir éducatrice ou éducateur dans ce champ) ou peut également permettre de se réorienter dans un nouveau domaine professionnel.

Est-ce qu'il y a des stages pratiques requis dans les filières ES 3600 heures ?

Oui, la formation comprend 1200 heures de cours, le reste se répartit en périodes de stage et périodes de travail personnel. Un poste fixe et rémunéré dans une institution peut être reconnu comme stage pratique de la formation ES.

Dois-je renoncer à exercer une activité rémunérée en parallèle à mes études.

Non, l'activité sera considérée comme stage (voir question sur la durée des études). Cependant il conviendra de trouver des solutions pour se libérer afin d'assister aux cours pendant les périodes en école.

Est-ce que je peux démarrer une formation ES directement à la suite de l'obtention de mon CFC d'ASE ou y a-t-il l'exigence d'une certaine expérience professionnelle au préalable ?

La formation de niveau ES peut s'engager directement à la suite de la formation de niveau CFC. Elle peut également, bien évidemment, s'engager plus tard. Certaines écoles envisagent d'introduire un âge minimum (20 ans). Se renseigner.

Est-ce qu'il y a des listes d'attente ou ai-je la garantie d'une place pour démarrer la formation au moment où je la planifie ?

Il peut y avoir, au niveau des écoles supérieures, des listes d'attente : cela dépend de la capacité d'accueil des écoles (contrairement aux filières CFC où les cantons doivent donner accès à la formation aussitôt que l'apprenti est engagé dans une entreprise)

En ayant le CFC d'ASE, dois-je passer des tests pour entrer dans une filière ES ?

Oui, c'est l'ordonnance sur les ES qui exige le passage de tests pour accéder aux filières ES du domaine social. Les tests durent généralement une ou deux journées.

En ayant le CFC d'ASE, dois-je faire un stage préalable avant la formation ES ?

Non, légalement il n'y a pas d'exigence de stage préalable. On présuppose que le fait d'avoir obtenu son CFC d'ASE atteste de l'aptitude à travailler dans le domaine social.

Lorsque j'aurai obtenu un titre professionnel ES dans un métier et que je veux obtenir un autre titre ES du domaine social, que dois-je faire ?

Pour obtenir le titre d'une autre filière ES du domaine social, la personne au bénéfice d'un des titres (éducateur-trice social-e ES, maître-esse socio-professionnel-le ES ou éducateur-trice de l'enfance ES) doit être en activité professionnelle dans le champ correspondant au titre visé. Elle ne doit plus suivre de cours en école, mais réaliser un minimum de 1200 heures pratiques avec un accompagnement par un praticien formateur. Elle doit également se soumettre à la procédure de qualification de la filière et passer l'examen de diplôme.

Est-ce que je peux me former au niveau ES dans n'importe quel canton ?

Les filières ES ne sont pas organisées dans chaque canton romand. Les candidats doivent donc obtenir de leur canton de domicile l'autorisation de se former dans un autre canton (les services de la formation professionnelle de chaque canton répondront, en application de l'accord intercantonal sur les écoles supérieures (accord AESS))

Est-il possible de conduire des études ES en soirée ou par enseignement à distance ?

Non, pour l'instant aucun dispositif de ce genre n'existe en Suisse romande.

Combien coûtent les études au niveau ES

Le financement de la formation ES est pris en charge par les cantons. Les étudiants payent une taxe d'écolage annuelle dont le montant est fixé par le canton siège de l'école (entre 500 et 1000.- par année selon les cantons). Il faudra cependant encore tenir compte des frais inhérents à toutes les études (frais d'inscription, matériel, supports de cours, etc.) qui peuvent être dans certains cas directement facturés par les écoles.

POSITIONNEMENT DE LA CONFERENCE SUISSE DES ECOLES SUPERIEURES

Face au constat de la carence de soutien politique aux écoles supérieures, du peu de moyens financiers, du déficit de renommée de leurs écoles dans le grand public, les directeurs des ES et quelques politiciens et associations professionnelles ont créé, en septembre 2007, la Conférence Suisse des Ecoles Supérieures.

Cette ignorance par les milieux politiques du niveau ES est d'autant plus injuste que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Jugez-en plutôt. En Suisse, pas moins de 200 écoles ES délivrent plus de 8500 diplômes fédéraux par année et environ 22'000 étudiants suivent actuellement une filière ES.

Afin de rendre visibles les Ecoles supérieures (tous domaines confondus) la Conférence a rédigé un document de positionnement des Ecoles Supérieures qui servira désormais de référence. Ce document contient aussi bien des indications sur ce qui caractérise actuellement les ES que sur les buts vers lesquels elles tendront ces prochaines années et pour lesquels la Conférence Suisse des ES oeuvrera. Je vous en livre ci-dessous quelques lignes de force.

Caractéristiques actuelles des ES

- Dans le système de l'éducation en Suisse, les ES ont un profil propre se caractérisant par leur orientation vers la pratique.
- Les ES sont des établissements pour les personnes ayant achevé, en règle générale, une formation professionnelle du niveau secondaire 2.
- Les étudiants reçoivent une formation générale dans un domaine spécifique. Cette approche est focalisée sur une branche, un secteur ou une fonction.
- Les contenus et les objectifs de formation viennent d'analyses des champs professionnels et sont construits sur des situations de travail exigeantes et complexes.
- La valeur ajoutée des diplômes ES est constituée des compétences acquises en école et dans la pratique professionnelle. L'alternance est mise au premier plan.
- Les compétences des étudiants sont immédiatement disponibles sans « temps d'attente » de la fin de la formation.

Buts et intentions des ES

- A conditions comparables, libre choix des étudiants du lieu d'étude dans l'ensemble de la Suisse.
- Obtention d'un meilleur soutien des pouvoirs publics de façon à ce que les étudiants et étudiantes bénéficient de conditions financières comparables à l'ensemble du niveau tertiaire.
- Garantie de perméabilité à d'autres offres de formation du niveau tertiaire.
- Intégration des ES dans le système de formation suisse par une loi spécifique.
- Positionnement clair sur le plan national et international, notamment par l'introduction d'un titre unique pour toutes les ES de « Professional Bachelor in ... »

Le problème du titre délivré est central. Il était indispensable de trouver un titre « rassembleur », pouvant être appliqué à tous les domaines. C'est finalement le titre de « Professionnal Bachelor in... » suivi du nom du domaine qui a été retenu. Il a été très largement plébiscité et adopté à l'unanimité lors de la dernière Assemblée générale de la

Conférence. Il présente l'avantage d'amener une identification claire du niveau ES. Le point principal est cependant sa compréhension et surtout son positionnement dans les divers degrés de formation sur le plan international. Reste maintenant à le faire agréer par les autorités compétentes.

Gilbert Bertschi
Représentant du domaine social
Membre du Comité de la Conférence
Suisse des Ecoles Supérieures

RECTIFICATIF

Le dernier bulletin N° 11 faisait état des résultats des premières procédures de qualification des assistants socio-éducatifs romands. Les chiffres qui nous avaient été transmis pour les candidats du Jura bernois étaient erronés. Le tableau récapitulatif définitif se présente de la façon suivante (les chiffres modifiés apparaissent en rouge) :

<i>Canton</i>	<i>Ecole</i>	<i>Dual</i>	<i>Article 32</i>	<i>Nombre de candidats</i>	<i>Réussites</i>	<i>Echecs</i>
Genève	16	--	--	16	16	--
Neuchâtel	16	44	3	63	59	4
Jura	17	--	--	17	17	--
Jura bernois	19	2	1	22	19	3
Valais	33	--	--	33	32	1
TOTAUX	101	46	4	151	143	8

De plus, la cheffe experte du Jura bernois nous signale qu'elle n'a pas été contactée par la CSFO (Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière) pour participer à l'établissement du « *Rapport critique de la sous commission latine des procédures de qualifications* ». Elle déclare cependant rejoindre les propos émis dans ce rapport par ses collègues chefs experts.

Sites Web utiles

www.assistant-socio-educatif.ch

Impressum

Editeur : FORs

Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Vautravers

Réalisation : Nicole Zweili

*Secrétariat : FORs, case postale 1215,
1001 Lausanne 021.796.33.00*

Contact : info@fors-ortra.ch,

www.fors-ortra.ch